

REFERENTIEL D'EVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Maçon en voirie et réseaux divers

Niveau 3

Site : $\underline{\text{http://travail-emploi.gouv.fr/}}$

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	1/40

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Maçon en voirie et réseaux divers

Sigle du titre professionnel : MVRD

Niveau: 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF: 231s - Production mines et carrières, ouvrages de voierie et réseaux de transport, relevés topographiques-

Code(s) ROME : F1702 Formacode : 22062, 22054 Date de l'arrêté : 20/09/2018

Date de parution au JO de l'arrêté : 29/09/2018

Date d'effet de l'arrêté : 28/10/2018

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	3/40

- 2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :
 - a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.
- 2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :
 - a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- 2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :
 - a) Du titre professionnel obtenu.
 - b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
 - e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	4/40

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel MVRD

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

MVRD

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve			
Mise en situation professionnelle	Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain Poser des pavés et des dalles manufacturées Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie en aménagement urbain Mettre en oeuvre des produits manufacturés de type bordures et caniveaux Poser les gaines, fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant fai Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort. Réaliser les branchements particuliers eaux pluviales et leurs raccordements.	13 h 00 min	La mise en situation professionnelle consiste en la construction, à partir d'un plan fourni, de consignes écrites et de travaux préalablement réalisés, d'un ouvrage comprenant : - la pose de bordures avec ou sans caniveaux ; - la construction d'un réseau sec enterré ; - la construction de tout ou partie d'un ouvrage de raccordement d'eaux pluviales ; - la construction d'un petit ouvrage en maçonnerie ou en béton armé ; - la réalisation de revêtements de surface de voirie (éléments manufacturés et béton coulé en place).			
Autres modalités d'évaluati	on le cas échéant :					
■ Entretien technique	Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux Travailler à proximité des réseaux	00 h 10 min	Le jury questionne le candidat aux fins d'évaluer ses compétences en matière de mise en oeuvre, maintenance opérationnelle et repli des dispositifs de signalisation et de protection d'un chantier. Il vérifie que le candidat est titulaire de l'attestation de compétences			
 Questionnaire professionnel 	Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain Poser des pavés et des dalles manufacturées Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie en aménagement urbain Mettre en oeuvre des produits manufacturés de type bordures et caniveaux Poser les gaines, fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant fai Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort. Réaliser les branchements particuliers eaux pluviales et leurs raccordements.	00 h 30 min	« AIPR – Opérateurs » en cours de validité. Le questionnaire est proposé simultanément à l'ensemble des candidats présentés à la session de certification. Le jury procède à la correction et exploite les résultats obtenus.			
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.			
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.			
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	14 h 00 min				
	SIGLE Type de document Code titre Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour Page			
	N/DD DE TD 00404	00/00/00/0	1 00/07/00/0 5/40			

29/09/2018

29/07/2019

TP-00104

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention. Le candidat pourra faire appel à un aide désigné par le site organisateur pour la manipulation des pièces lourdes, la préparation du béton et l'approvisionnement en agrégats pour le remblaiement.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le candidat répond au questionnement du jury et tient à sa disposition l'attestation de compétences « AIPR – Opérateurs » en cours de validité.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel sera proposé simultanément à l'ensemble des candidats présentés à la session d'examen avant la mise en situation professionnelle.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention. Le candidat devra être détenteur de l'attestation de compétence « AIPR – Opérateurs » en cours de validité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	6/40

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

			Autro	es modalités d'év	/aluation
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser	les couches de surface				
Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux	Les règles de sécurité et la finalité des EPI sont connues. Les EPI utilisés sont en adéquation avec les risques encourus. La sécurité individuelle et collective est respectée. La signalisation mise en place est visible. Les panneaux et les éléments de signalisation sont positionnés en conformité avec les consignes. La signalisation est maintenue opérationnelle pendant tout le déroulement du chantier. Les procédures de pose et dépose en sécurité sont respectées.		⊠		
Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux	Les EPI utilisés sont en adéquation avec les risques encourus. La sécurité individuelle et collective est respectée. Le matériel d'implantation est utilisé dans le respect des règles professionnelles. Les repères planimétriques et altimétriques du projet sont conformes au plan et consignes données.	X		×	
Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain	Les EPI utilisés sont en adéquation avec les risques encourus. La sécurité individuelle et collective est respectée. Le positionnement, les caractéristiques dimensionnelles et la finition des ouvrages sont conformes aux attendus (consignes reçues, indications portées sur les plans ou les schémas). Les dosages et la mise en œuvre du béton (vibration) sont conformes aux exigences.	X		⊠	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	7/40

			Autr	es modalités d'év	valuation
Compétences professionnelles			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Poser des pavés et des dalles manufacturées	Les EPI sont portés en conformité à l'activité menée. La sécurité individuelle et collective est respectée. Les pavés et les dalles sont posés en respectant des cotes de planimétrie et d'altimétrie. L'épaisseur du lit de pose est conforme aux recommandations. Le calepinage est respecté. La largeur des joints est conforme aux recommandations : les joints sont comblés, les prescriptions du fabriquant sont respectées, les pavés et dalles sont bloqués. Le compactage est conforme. L'aspect visuel de l'ouvrage est satisfaisant : régularité des joints, planimétrie.	X		×	
Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie en aménagement urbain	Les EPI sont portés en conformité à l'activité menée. La sécurité individuelle et collective est respectée. Le terrassement, la couche de fondation et son compactage permettent la réalisation d'un dallage. Le film polyane, les joints de dilatation et le treillis soudé sont correctement positionnés. Les caractéristiques dimensionnelles (niveau, hauteur, épaisseur) du béton sont conformes aux recommandations. Les dosages et la mise en œuvre du béton (vibration) sont conformes aux exigences. L'aspect visuel est satisfaisant (planéité, état de surface).	X		X	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	8/40

			Autres modalités d'évaluation		
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle		Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Poser des bordures et des caniveaux		1			•
Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux	Les règles de sécurité et la finalité des EPI sont connues. Les EPI utilisés sont en adéquation avec les risques encourus. La sécurité individuelle et collective est respectée. La signalisation mise en place est visible. Les panneaux et les éléments de signalisation sont positionnés en conformité avec les consignes. La signalisation est maintenue opérationnelle pendant tout le déroulement du chantier. Les procédures de pose et dépose en sécurité sont respectées.		X		
Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux	Les EPI utilisés sont en adéquation avec les risques encourus. La sécurité individuelle et collective est respectée. Le matériel d'implantation est utilisé dans le respect des règles professionnelles. Les repères planimétriques et altimétriques du projet sont conformes au plan et consignes données.	X		X	
Travailler à proximité des réseaux	L'attestation de compétence « AIPR – Opérateurs » en cours de validité est présentée.		X		
Mettre en oeuvre des produits manufacturés de type bordures et caniveaux	Les EPI sont portés en conformité à l'activité menée. La sécurité individuelle et collective est respectée. Le béton de pose et le mortier pour joints réalisés sont conformes aux recommandations (plasticité, dosage). Les bordures et caniveaux sont posés en respectant la planimétrie, l'altimétrie et les pentes. Les joints sont propres et réguliers. L'aspect visuel de l'ouvrage est satisfaisant.	×		X	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	9/40

			Autres modalités d'évaluation		
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Construire les réseaux enterrés de faible profondeur					
Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux	Les règles de sécurité et la finalité des EPI sont connues. Les EPI utilisés sont en adéquation avec les risques encourus. La sécurité individuelle et collective est respectée. La signalisation mise en place est visible. Les panneaux et les éléments de signalisation sont positionnés en conformité avec les consignes. La signalisation est maintenue opérationnelle pendant tout le déroulement du chantier. Les procédures de pose et dépose en sécurité sont respectées.		⊠		
Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux	Les EPI utilisés sont en adéquation avec les risques encourus. La sécurité individuelle et collective est respectée. Le matériel d'implantation est utilisé dans le respect des règles professionnelles. Les repères planimétriques et altimétriques du projet sont conformes au plan et consignes données.	X		X	
Travailler à proximité des réseaux	L'attestation de compétence « AIPR – Opérateurs » en cours de validité est présentée.		X		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	10/40

			Autres modalités d'évaluation		
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Poser les gaines, fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible.	Les EPI sont portés en conformité à l'activité menée. La sécurité individuelle et collective est respectée. Les chambres de tirage sont correctement positionnées (planimétrie et altimétrie). L'assemblage des fourreaux et des gaines est conforme aux recommandations de mise en œuvre. Les fourreaux ne sont pas ovalisés, ni poinçonnés. Le positionnement des fourreaux dans la chambre de tirage respecte les consignes (absence de croisement ou d'inversion). L'aspect visuel du masque est conforme (lissage, propreté). Le remblaiement est correct : respect de l'épaisseur des couches et de l'énergie de compactage.	X		X	
Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort.	Les EPI sont portés en conformité à l'activité menée. La sécurité individuelle et collective est respectée. Les chambres de tirage sont correctement positionnées (planimétrie et altimétrie). L'assemblage des gaines est conforme aux recommandations de mise en œuvre. Les gaines ne sont pas ovalisées, ni poinçonnés. Le positionnement des gaines dans la chambre de tirage respecte les consignes (absence de croisement ou d'inversion). L'aspect visuel du masque est conforme (lissage, propreté). Le remblaiement est correct : respect de l'épaisseur des couches et de l'énergie de compactage.	⊠		X	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	11/40

			Autro	es modalités d'év	valuation
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser les branchements particuliers eaux pluviales et leurs raccordements.	Les EPI sont portés en conformité à l'activité menée. La sécurité individuelle et collective est respectée. L'épaisseur du lit de pose et de l'enrobage de la canalisation sont conformes aux recommandations. Le collecteur est accessible. Le positionnement planimétrique et altimétrique du branchement (canalisation et regard ou boite) est correct. La pente de la canalisation est conforme aux indications. L'assemblage des éléments constitutifs du branchement est réalisé dans le respect des modes opératoires et des préconisations techniques.	×		X	
Obligations règlementaires le cas échéant : Sans objet.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	12/40

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler en équipe	Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain
	Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux
	Poser des pavés et des dalles manufacturées
	Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort.
	Poser les gaines, fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible.
	Réaliser les branchements particuliers eaux pluviales et leurs raccordements.
	Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux
	Travailler à proximité des réseaux
Mettre en œuvre des modes opératoires	Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain
	Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux
	Poser des pavés et des dalles manufacturées
	Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort.
	Poser les gaines, fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible.
	Réaliser les branchements particuliers eaux pluviales et leurs raccordements.
	Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux
	Travailler à proximité des réseaux
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain
	Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux
	Poser des pavés et des dalles manufacturées
	Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort.
	Poser les gaines, fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible.
	Réaliser les branchements particuliers eaux pluviales et leurs raccordements.
	Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux
	Travailler à proximité des réseaux

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre MVRD

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 10 min

Γ	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
	MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	13/40

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant 04 h 00 sur les 13 h 00 que dure la mise en situation professionnelle. Il observe le comportement professionnel des candidats et il évalue les réalisations.

Il corrige le questionnaire professionnel soumis aux candidats.

Il reçoit tour à tour chaque candidat et procède à l'entretien technique.

Il fait la synthèse des évaluations puis il reçoit individuellement chaque candidat pour effectuer l'entretien final.

Un jury sera en capacité d'évaluer les compétences de huit candidats maximum.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est présent pendant la mise en situation professionnelle. Il quitte les lieux à l'arrivée du jury qui intervient seul auprès des candidats. Un surveillant est présent pendant tout le temps alloué aux candidats pour répondre au questionnaire professionnel, au terme de la durée allouée, il collecte l'ensemble des documents de réponse de chaque candidat et il les remet au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	14/40



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Maçon en voirie et réseaux divers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	15/40

CCP

Construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie en aménagement urbain Poser des pavés et des dalles manufacturées Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain	05 h 00 min	La mise en situation professionnelle consiste en la construction, à partir d'un plan fourni, de consignes écrites et de travaux préalablement réalisés, d'un ouvrage comprenant : - la construction d'un petit ouvrage en maçonnerie ou en béton armé ; - la réalisation de revêtements de surface de voirie (éléments manufacturés et béton coulé en place).
Autres modalités d'évaluation	le cas échéant :		
Entretien technique	Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux	00 h 10 min	Le jury questionne le candidat aux fins d'évaluer ses compétences en matière de mise en oeuvre, maintenance opérationnelle et repli des dispositifs de signalisation et de protection d'un chantier.
 Questionnaire professionnel 	Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie en aménagement urbain Poser des pavés et des dalles manufacturées Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain	00 h 20 min	Le questionnaire est proposé simultanément à l'ensemble des candidats présentés à la session de certification. Le jury procède à la correction et exploite les résultats obtenus.
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention. Le candidat pourra faire appel à un aide désigné par le site organisateur pour la manipulation des pièces lourdes, la préparation du béton et l'approvisionnement en agrégats pour le remblaiement.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	17/40

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel sera proposé simultanément à l'ensemble des candidats présentés à la session d'examen avant la mise en situation professionnelle.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	18/40

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant 02 h 00 sur les 05 h 00 que dure la mise en situation professionnelle.

Il corrige le questionnaire professionnel soumis aux candidats.

Il observe le comportement professionnel des candidats pendant la mise en situation et il évalue les réalisations.

Il reçoit tour à tour chaque candidat et procède à l'entretien technique.

Il fait la synthèse des évaluations.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant la mise en situation professionnelle. Il quitte les lieux à l'arrivée du jury qui intervient seul auprès des candidats. Un surveillant est présent pendant tout le temps alloué aux candidats pour répondre au questionnaire professionnel Au terme de la durée allouée, il collecte l'ensemble des documents de réponse de chaque candidat et il les remet au jury.

.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	19/40

CCP

Poser des bordures et des caniveaux

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Mettre en oeuvre des produits manufacturés de type bordures et caniveaux Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux	05 h 00 min	La mise en situation professionnelle consiste, à partir d'un plan fourni, de consignes écrites et de travaux préalablement réalisés à poser des bordures avec ou sans caniveaux.
Autres modalités d'év	raluation le cas échéant :		
Entretien techniqu	e Travailler à proximité des réseaux Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux	00 h 10 min	Le jury vérifie que le candidat est titulaire de l'attestation de compétences « AIPR – Opérateurs » en cours de validité. Le jury le questionne aux fins d'évaluer ses compétences en matière de mise en œuvre, de maintenance opérationnelle et de repli des dispositifs de signalisation et de protection d'un chantier.
 Questionnaire professionnel 	Mettre en oeuvre des produits manufacturés de type bordures et caniveaux Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux	00 h 20 min	Le questionnaire est proposé simultanément à l'ensemble des candidats présentés à la session de certification. Le jury procède à la correction et exploite les résultats obtenus.
 Questionnement de production(s) 	à partir Sans objet		Sans objet.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention. Le candidat pourra faire appel à un aide désigné par le site organisateur pour la manipulation des pièces lourdes, la préparation du béton et l'approvisionnement en agrégats pour le remblaiement.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	21/40

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le candidat tient à la disposition du jury son attestation de compétences « AIPR – Opérateurs» en cours de validité puis il répond au questionnement des jurés.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel : Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) : Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	22/40

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Poser des bordures et des caniveaux

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant 02 h 00 sur les 05 h 00 que dure la mise en situation professionnelle.

Il corrige le questionnaire professionnel soumis aux candidats.

Il observe le comportement professionnel des candidats pendant la mise en situation et il évalue les réalisations.

Il reçoit tour à tour chaque candidat et procède à l'entretien technique.

Il fait la synthèse des évaluations.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant la mise en situation professionnelle. Il quitte les lieux à l'arrivée du jury qui intervient seul auprès des candidats. Un surveillant est présent pendant tout le temps alloué aux candidats pour répondre au questionnaire professionnel Au terme de la durée allouée, il collecte l'ensemble des documents de réponse de chaque candidat et il les remet au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	23/40

CCP

Construire les réseaux enterrés de faible profondeur

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort. Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux Poser les gaines, fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible.	05 h 00 min	La mise en situation professionnelle consiste en la construction, à partir d'un plan fourni, de consignes écrites et de travaux préalablement réalisés, d'un ouvrage comprenant : - la construction d'un réseau sec enterré ; - la construction de tout ou partie d'un ouvrage de raccordement d'eaux pluviales.
Autres modalités d'évaluatior	n le cas échéant :		
Entretien technique	Travailler à proximité des réseaux Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux	00 h 10 min	Le jury vérifie que le candidat est titulaire de l'attestation de compétences « AIPR – Opérateurs » en cours de validité. Le jury le questionne aux fins d'évaluer ses compétences en matière de mise en œuvre, de maintenance opérationnelle et de repli des dispositifs de signalisation et de protection d'un chantier.
 Questionnaire professionnel 	Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort. Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux Poser les gaines, fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible.	00 h 20 min	Le questionnaire est proposé simultanément à l'ensemble des candidats présentés à la session de certification. Le jury procède à la correction et exploite les résultats obtenus.
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention. Le candidat pourra faire appel à un aide désigné par le site organisateur pour la manipulation des pièces lourdes, la préparation du béton et l'approvisionnement en agrégats pour le remblaiement.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	25/40

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le candidat tient à la disposition du jury son attestation de compétences « AIPR – Opérateurs » en cours de validité puis il répond au questionnement des jurés.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel sera proposé simultanément à l'ensemble des candidats présentés à la session d'examen avant la mise en situation professionnelle.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) : Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	26/40

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Construire les réseaux enterrés de faible profondeur

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant 02 h 00 sur les 05 h 00 que dure la mise en situation professionnelle.

Il corrige le questionnaire professionnel soumis aux candidats.

Il observe le comportement professionnel des candidats pendant la mise en situation et il évalue les réalisations

Il reçoit tour à tour chaque candidat et procède à l'entretien technique.

Il fait la synthèse des évaluations.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant la mise en situation professionnelle. Il quitte les lieux à l'arrivée du jury qui intervient seul auprès des candidats. Un surveillant est présent pendant tout le temps alloué aux candidats pour répondre au questionnaire professionnel Au terme de la durée allouée, il collecte l'ensemble des documents de réponse de chaque candidat et il les remet au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	27/40

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Maçon en voirie et réseaux divers

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	1. Une plateforme extérieure permettant d'implanter les postes de travail et de réaliser des fouilles en tranchée de profondeur n'excédant pas 1 mètre. 2. Poste de fabrication du béton.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. 1. Une zone de circulation autour de ces postes de travail permettant la circulation des engins de servitude. 2. En cas de fabrication du béton sur site, sinon prévoir la livraison de béton prêt à l'emploi.
Entretien technique	Une salle pour les entretiens individuels permettant d'accueillir au minimum 3 personnes.	Avec au minimum 1 table, 3 chaises, 1 tableau blanc ou papier.
Questionnaire professionnel	Une salle permettant d'accueillir l'ensemble des candidats présentés à la même session dans des conditions garantissant la confidentialité des réponses données par les candidats.	Une table et une chaise par candidat.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Il permettra d'accueillir au minimum trois personnes et sera équipé au minimum d'une table, de trois chaises, et d'un tableau (blanc ou papier).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	29/40

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	aire nivelée horizontale de 5 m x 5 m minimum.	1	Avec point d'eau ou citerne à proximité.
Machines	1	engin de servitude avec chauffeur permettant de réaliser la manutention de pièces lourdes et l'approvisionnement du béton, des agrégats et des matériaux de remblais, apparaux de levage compatibles avec les pièces lourdes à manutentionner, plaque vibrante (minimum type PQ1).	16	Pourra être mis à disposition du (des) candidat(s): Une chargeuse pelleteuse apte à réaliser les manutentions. Ou Une chargeuse + une mini pelle apte à réaliser les manutentions. Ou Un chariot élévateur de chantier équipé de fourches et godet (mat vertical ou télescopique) + une mini pelle apte à réaliser les manutentions.
Outils / Outillages	1	pelle, pioche, râteau, truelle, double mètre, niveau de maçon (longueur mini 60 cm), massette, cordeau (longueur mini 20 mètres), auge à mortier (gamatte),	1	La qualité et l'état visuel des outils mis à disposition sera identique pour tous les candidats présentés à la même session.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	30/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		maillet, taloche, tamis, éponge, marteau de coffreur, règle (longueur minimum 2.50 m), brouette, lot de 10 fiches d'implantations (éléments + protections), lot de 4 serres joints de maçon, lot de 4 chevillettes de maçon.		
Équipements	1	pince à bordures, coupe pavés, dame manuelle.	2	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	casque de chantier, baudrier de sécurité, protections auditives (Casque ou bouchons), paire de gants de maçon, lunette de protection, lot de cinq masques respiratoire jetables.	1	Se reporter si besoin au " Guide des EPI " - OPPBTP Prévention https://www.preventionbtp.fr/Docum entation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Leguide-des-EPI
Matières d'œuvre	1	750 litres de béton prêt à l'emploi pour pose de bordures, ou matériaux nécessaires pour les confectionner sur le site, 1500 litres de sable, 2 sacs de ciment de 35 kg, 1000 litres de GNT 0/20 ou 0/315, 15 agglos béton 20 x 20 x 50, 3 planches de coffrage largeur mini 20 cm ; longueur mini 2.00 m, 3 chevrons section 8 cm x 6 cm longueur mini 2.00 m, 5 m de règles-joints de dilatation PVC type DX80, 4 bordures béton identiques de type P (P1ou P2), 8 bordures béton identiques de type T (T1 ou T2),	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	31/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		15 chutes de bordures béton de profil identique type T (T1 ou T2) I = 25 cm, 8 caniveaux CS1, 2 m2 de pavés échantillon ou mosaïque (selon disponibilité du centre organisateur), 2 m2 de pavées autobloquants, 10 boutisses (14 x14 x 30), 1 grille avaloir plate 400 x 400, 5 ml de fourreaux type TPC Ø 32 ou 40 (si possible de couleur verte), 5 ml de grillage avertisseur de couleur rouge, 1 coffret type S22, 3 tuyaux PVC SN8 Ø 125 mm longueur 3 m, 3 tuyaux PVC SN8 Ø 160 mm longueur 3 m, 2 tuyaux PVC SN8 Ø 160 mm longueur 3 m, 1 culotte assainissement PVC SN 4 87°30 F-F Ø 100 mm, 1 culotte assainissement PVC SN 4 87°30 F-F Ø 100 mm, 1 culotte assainissement PVC SN 4 87°30 F-F Ø 160 mm, 2 manchoner PVC Ø 160 mm, 2 manchons PVC Ø 160 mm, 2 manchons PVC Ø 160 mm, 2 manchons PVC Ø 125 mm, 2 manchons PVC Ø 125 mm, 2 manchons PVC Ø 100 mm, 2 manchons PVC Ø 100 mm, 2 manchons PVC Ø 100 mm, 3 manchons PVC Ø 100 mm, 2 manchons PVC Ø 100 mm, 3 manchons PVC Ø 100 mm, 2 manchons PVC Ø 100 mm, 3 manchons pour remboitement de tuyau PVC, 1 fond de regard préfabriqué béton 400 mm X 400 mm intérieur, 2 chambres télécom béton L1T, 1 massif candélabre pour mât inférieur à 3m, 1 regard béton télécom 30 cm X 30 cm, 3 barres de gaine TPC rouge longueur 6m Ø 63 mm, 3 manchons pour TPC Ø 63 mm, 6 peignes Télécom doubles 6 trous Ø 28 m, 6 gaines PVC LST 6M Ø 28 mm X 1,5 mm, 6 courbes TELECOM MF- 90° R210 Ø 28 mm.		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	32/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		6 courbes TELECOM MF- 45° R525 Ø 28 mm, 1 rouleau de ruban adhésif PVC orange 48 mm X 33 m, 1 grille avaloir 40 cm x 40 cm.		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	33/40

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Maçon en voirie et réseaux divers est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Constructeur Professionnel en Voirie et Réseaux		Maçon en voirie et réseaux divers
	Arrêté du 13/05/2013		Arrêté du 20/09/2018
CCP	Poser des bordures et des caniveaux	CCP	Poser des bordures et des caniveaux
CCP	Construire des ouvrages de petite maçonnerie de voirie et d'aménagement urbain	CCP	Construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface
CCP	Réaliser les couches de surface en VRD : pavages, dallages et enrobés manuels		
CCP	Réaliser les raccordements aux réseaux humides et construire un réseau sec enterré	CCP	Construire les réseaux enterrés de faible profondeur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	35/40

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MVRD	RE	TP-00104	07	29/09/2018	29/07/2019	37/40

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

